

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-019-18043/25/BM

■ Attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projet "Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie" - Approbation des avenants aux conventions 129814

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les défis et actions du Contrat de Baie de Transition 2023-2024 approuvé au Bureau de la Métropole le 16 mars 2023, figure une action visant la mise en œuvre d'une « stratégie globale d'information et de sensibilisation » (Fiche Action 16) sur l'ensemble du territoire couvert par le Contrat de Baie.

Par décision n° 23/550/D en date du 02 juin 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a donc lancé le 09 juin 2023 un appel à projets relatif à la mise en œuvre d'actions innovantes pour sensibiliser les usagers et les acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie de Transition. Cet appel à projets s'adressait aux associations proposant des actions de sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux de la pollution en milieu aquatique.

Six projets ont été retenus par le jury au regard des objectifs du Contrat de Baie conformément aux critères qui avaient été précisés dans le règlement de l'appel à projets.

Par délibération TCM-009-15132/23/BM en date du 7 décembre 2023, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé les conventions pluriannuelles avec les associations lauréates pour l'année 2024. Les associations lauréates ont présenté des bilans très positifs pour l'année 2024 et proposent de continuer voire d'intensifier certaines actions en 2025, comme prévu dans la convention initiale.

Le projet d'escape game « l'émergence » porté par l'association Surfrider Foundation a été renouvelé pour l'année 2025 par délibération TCM-006-17439/25/BM en date du 28 février 2025. Le montant de l'aide allouée par la Métropole Aix-Marseille-Provence est de 15 500 euros incluant la subvention pour l'année 2025 de 10 000 euros.

Le montant global des 5 autres projets pour l'année 2025 s'élève à 120 412 euros pour une participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 39 356 euros soit 32.68 % du montant total de ces projets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération DDIP 002-170/12/CC du 13 février 2012 relative à l'élaboration et mise en œuvre d'un Contrat de Baie relatif à la préservation du littoral méditerranéen ;
- La délibération PEDD 014-927/15/CC du 10 avril 2015 portant approbation du dossier définitif du Contrat de Baie de la Métropole marseillaise ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant la modification du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° 2023-01 du 13 janvier 2023 du Comité de Baie portant approbation du dossier du Contrat de Baie de Transition 2023-2024 ;
- La délibération TCM-019-13504/23/BM du 16 mars 2023 portant approbation du Contrat de Baie de Transition 2023-2024 ;
- La décision 23/550/D du 2 juin 2023 de la Présidente de la Métropole, portant approbation du lancement de l'appel à projet cité ;
- La décision du jury de l'appel à projets associatifs du 4 octobre 2023 ;
- La délibération TCM-009-15132/23/BM du Bureau de la métropole du 7 décembre 2023 portant approbation des conventions d'attribution des subventions dans le cadre de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son soutien aux actions de sensibilisation portées par des associations et permettant d'améliorer la qualité des eaux de baignade sur le littoral métropolitain tout en sensibilisant aux enjeux de protection des milieux aquatiques ;
- Que ces projets répondent à cet objectif et ont fait leur preuve en 2024.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées pour l'année 2025, les subventions aux 5 associations retenues conformément au tableau ci-dessous pour une enveloppe globale de 39 356 euros.

Association porteuse	Titre du projet	Montant accordé par la Métropole pour l'année 2025
NATUROSCOPE	Ici commence la mer !	12 084 euros
ETAP	Aires marines éducatives	4 952 euros
ATELIER BLEU	Mobilisations ré-crétives	10 520 euros
PLANETE PERLES	Zéro Mégot	4 800 euros
1 DECHET PAR JOUR	Eco ambassadeur du littoral	7 000 euros
TOTAL		39 356 euros

Article 2 :

Sont approuvés les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs ci-annexés des projets, définissant les conditions d'octroi des subventions pour les associations : NATUROSCOPE, ETAP, ATELIER BLEU, PLANETE PERLES et 1 DECHET PAR JOUR.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces avenants et à prendre toutes décisions afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 731.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Ports, mer et littoral » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5MZH ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer - Littoral,
Cycle de l'Eau - GEMAPI
Ports

Didier REAULT